

Province de Québec  
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 155<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 21 avril 2015, à 18 h, sous la présidence de Mme Chantal Fournier, vice-présidente du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Sylvie Anctil Chantal Fournier Hélène Latendresse Caroline Nicol Chantale Perreault Diane Raymond
Messieurs	Hugo Beauséjour Marcel Côté Robert Dussault Louis Gendron Sylvain Harvey Michel Rouleau Benoît Tessier Benoît Valiquette Guy J. Vandandaigue

Absences motivées :

Mesdames	Francine Ranger Camille Rousseau
Messieurs	Benoît Coderre Dominic Tibério

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Messieurs	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information Louis Lavoie, directeur général adjoint René Parent, directeur des grands chantiers

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Hélène Pichette, adjointe à la direction générale
--------	---

**Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :**

La présidente d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

D'entrée de jeu, la présidente d'assemblée souhaite la bienvenue à M. Louis Gendron, directeur du collège constituant de L'Assomption.

**155.1 Adoption de l'ordre du jour :**

*Sur proposition de M. Sylvain Harvey, dûment appuyée par Mme Chantale Perreault,*

« *Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

- 155.1 *Adoption de l'ordre du jour*
- 155.2 *Adoption du procès-verbal de la 153e assemblée extraordinaire du conseil d'administration*
- 155.3 *Adoption du procès-verbal de la 154e assemblée ordinaire du conseil d'administration*
- 155.4 *Suite(s) aux procès-verbaux*
- 155.5 *Rapport du comité exécutif*
- 155.6 *Parole au public*
- 155.7 *Collège constituant de Joliette :*
  - *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
  - *Recommandation d'émission de diplômes*
- 155.8 *Collège constituant de L'Assomption :*
  - *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
  - *Recommandation d'émission de diplômes*
- 155.9 *Collège constituant de Terrebonne :*
  - *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
  - *Recommandation d'émission de diplômes*
- 155.10 *Compressions budgétaires 2015-2016*
- 155.11 *Orientations budgétaires 2015-2016*
- 155.12 *Budget d'investissement 2015-2016 :*
  - *Maintien d'actifs du parc immobilier*
  - *Renouvellement du parc mobilier (MAOB)*
- 155.13 *Plan stratégique 2015-2019 – Phase I*
- 155.14 *Projet de Politique sur la propriété intellectuelle en matière de recherche*
- 155.15 *Projets de modifications aux politiques en matière de recherche*
- 155.16 *Projet de modifications à la Politique sur le processus de désignation toponymique*
- 155.17 *Contrat pour les services de gardiennage et de réponse aux alarmes*
- 155.18 *Calendrier des assemblées du conseil d'administration pour l'année 2015-2016*

155.19 *Informations :*

- *Rapport de la présidence*
- *Rapport du directeur général*

155.20 *Divers*

155.21 *Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

**155.2 Adoption du procès-verbal de la 153<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière :**

*Sur proposition de M. Michel Rouleau, dûment appuyée par M. Robert Dussault,*

« *Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 151<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 25 novembre 2014. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-150421-02

**155.3 Adoption du procès-verbal de la 154<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière :**

*Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

« *Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 154<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 17 février 2015. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-150421-03

**155.4 Suite(s) aux procès-verbaux :**

Sans objet.

**155.5 Rapport du comité exécutif :**

Les membres du conseil d'administration ont reçu avant l'assemblée les procès-verbaux des assemblées du comité exécutif tenues les 10 et 25 février 2015.

**155.6 Parole au public :**

Sans objet.

**155.7 Collège constituant de Joliette :**

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

La directrice du collège constituant de Joliette mentionne qu'à la dernière assemblée, les membres du conseil d'établissement ont donné un avis favorable à la phase I du plan stratégique, à la politique sur la propriété intellectuelle, aux modifications proposées à la politique de toponymie ainsi qu'aux politiques liées à la recherche. Ils ont de plus procédé à l'adoption du rapport d'évaluation du plan institutionnel d'aide à la réussite 2008-2013.

Elle donne ensuite des informations sur les sujets suivants :

- Prévion de clientèle à l'automne 2015 : 2 400 étudiants
- Début du programme 180.B0 à l'hiver 2016
- Accueil des étudiants du 1<sup>er</sup> tour du SRAM le 25 avril 2015
- Étudiant du collège à la Finale nationale de Cégeps en spectacle
- Annonce d'une grève des enseignants le 1<sup>er</sup> mai

- ***Recommandation d'émission de diplômes :***

*Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;*

*Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Guy J. Vandandaigue,*

*« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no JO2015020901. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-150421-04

**155.8 Collège constituant de L'Assomption :**

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

Le directeur du collège constituant de L'Assomption fait part les membres du conseil d'établissement ont formulé les mêmes avis favorables qu'à Joliette. Ils ont de plus adopté la révision de la grille de cours et de l'épreuve synthèse de programme en Design intérieur. Enfin, ils ont désigné M. Louis Gendron comme représentant du collège au sein de la Corporation Hector-Charland.

Il donne ensuite des informations sur les sujets suivants :

- Tenue d'une clinique d'impôt les 23 et 24 mars 2015 : plus de 100 personnes ont pu bénéficier des services des étudiants en TCG
- Semaine des *Éveilleurs de conscience* du 13 au 16 avril
- Participation d'étudiants et d'enseignants du collège au *Grand défi Pierre Lavoie* en mai prochain
- Présentation des plans de l'agrandissement du collège en mai prochain auprès du personnel, des médias et des citoyens
- Début des travaux d'agrandissement prévus au début de l'automne 2015 : livraison de la bâtisse prévue pour l'automne 2016
- Julie Gagné, enseignante en français, a été désignée par ses pairs pour recevoir la mention d'honneur de l'AQPC qui se tiendra en juin

• **Recommandation d'émission de diplômes :**

*Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;*

*Sur proposition de M. Guy J. Vandandaigue, dûment appuyée par M. Benoît Tessier,*

*« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no CA2015040201. »*

Adoptée à l'unanimité.

*Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;*

*Sur proposition de Mme Hélène Latendresse, dûment appuyée par M. Hugo Beauséjour,*

*« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-150421-05

CARL-150421-06

**155.9 Collège constituant de Terrebonne :**

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

Le directeur du collège constituant de Terrebonne indique qu'à la dernière assemblée, outre les avis favorables pour les mêmes objets qu'à Joliette et L'Assomption, les membres ont adopté le calendrier scolaire 2015-2016.

Il donne notamment des informations sur les sujets suivants :

- Tenue d'une conférence de presse pour souligner le 10<sup>e</sup> anniversaire du programme de Techniques de travail social
- Vote des enseignants en faveur d'une grève le 1<sup>er</sup> mai
- Accueil de l'Association québécoise des Jeux de mathématiques : plus de 400 jeunes ont participé à l'événement
- Arrivée d'une agente d'administration au CEFdi
- Augmentation des demandes d'admission en Design industriel

- ***Recommandation d'émission de diplômes :***

*Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;*

*Sur proposition de M. Sylvain Harvey, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

*« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no TB2015041501. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-150421-07

**155.10 Compressions budgétaires 2015-2016 :**

Le directeur général présente le dossier et répond aux questions des membres.

Depuis l'exercice financier 2011-2012, le réseau collégial a subi d'importantes compressions budgétaires. À ces compressions s'ajoutent les réductions de nos budgets imposées par la Loi 100 sur la réduction des dépenses, le gain de productivité et la non-indexation des autres coûts de systèmes. À ce jour, ces compressions représentent une diminution des allocations de l'ordre de 112 M\$ pour le réseau collégial et près de 3,7 M\$ pour le Cégep régional de Lanaudière (CRL), et ce, sans tenir compte de la non-indexation des autres coûts de systèmes.

De plus, selon les conclusions du « Rapport sur le niveau des ressources consenties aux collèges constitutants, aux campus et aux centres d'études des cégeps » préparé par un comité ad hoc de la Fédération des cégeps, les allocations ministérielles du CRL sont sous-financées annuellement d'un montant de 270 000 \$.

En novembre 2014, le Ministère annonçait une compression réseau de l'ordre de 19,1 M\$ applicable à l'exercice 2014-2015. Cependant, suite à un exercice d'atténuation effectué par le Ministère et la Fédération des cégeps, cette dernière compression a été réduite de 4,7 M\$, en tenant compte d'allocations récurrentes et non récurrentes non utilisées en 2014-2015. Cette compression réduite à 14,4 M\$ a été imposée et répartie de façon paramétrique à l'ensemble du réseau. Ainsi, les allocations du CRL ont été réduites de 502 300 \$ en cours d'année. À l'instar du réseau collégial, le Cégep a utilisé des soldes d'enveloppe pour réduire d'autant les impacts de cette compression pour les collèges et services.

Cette compression imposée en 2014-2015 est récurrente pour l'année 2015-2016. Elle est actuellement évaluée à 16,4 M \$, ce qui représente près de 600 000 \$ pour le CRL. Rappelons également qu'en 2014-2015, le gouvernement avait imposé un gain de productivité de 3,1 M\$ à l'ensemble du réseau, représentant 109 200 k\$ pour le CRL.

Vraisemblablement, le réseau des cégeps connaîtra, pour une cinquième année consécutive, une septième compression d'importance. En effet, lors du dépôt du budget le 26 mars dernier, le gouvernement du Québec annonçait des compressions additionnelles importantes pour l'année 2015-2016. Selon les premières informations obtenues de la Fédération des cégeps, ces compressions additionnelles se traduisent par une diminution des enveloppes disponibles de 40 M\$ pour le réseau collégial. Pour le CRL, cela signifie une compression additionnelle de 1,4 M\$, qui s'ajoute à celles imposées au cours des quatre dernières années.

Jusqu'à l'exercice financier 2014-2015, l'utilisation des revenus reportés et des sommes accumulées au solde de fonds des collèges et services, selon le cas, a permis de limiter les impacts négatifs sur le budget annuel de fonctionnement. Cependant, les compressions additionnelles importantes annoncées pour l'exercice financier 2015-2016 imposeront inévitablement une diminution du budget annuel de fonctionnement.

Les allocations du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science seront connues le 1<sup>er</sup> mai prochain. Entre-temps, la direction du CRL travaille activement à préparer un budget équilibré pour le prochain exercice. En effet, depuis le 20 janvier dernier, les membres du CRPC tiennent des rencontres de travail périodiques à ce sujet.

Rappelons qu'en vertu de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et du *Régime budgétaire et financier des cégeps*, le Cégep a l'obligation de déposer un budget annuel en équilibre. Un budget annuel déficitaire doit être compensé par un solde de fonds accumulé.

Le tableau suivant illustre l'impact des compressions additionnelles récurrentes annoncées par le gouvernement du Québec lors du Discours sur le budget prononcé le 26 mars 2015. Ces dernières s'ajoutent aux compressions récurrentes imposées pour les années antérieures à 2015-2016.

<b>Impact des compressions additionnelles par collèges et services pour 2015-2016</b>						
	<b>Joliette</b>	<b>L'Assomption</b>	<b>Terrebonne</b>	<b>Formation continue</b>	<b>Siège social</b>	<b>Total</b>
<b>2<sup>e</sup> compression de 2014-2015</b>	242 300 \$	145 900 \$	128 300 \$	21 100 \$	34 300 \$	<b>571 900 \$</b>
<b>Compression de 2015-2016</b>	593 000 \$	357 000 \$	314 000 \$	51 700 \$	84 300 \$	<b>1 400 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>835 300 \$</b>	<b>502 900 \$</b>	<b>442 300 \$</b>	<b>72 800 \$</b>	<b>118 600 \$</b>	<b>1 971 900 \$</b>

Ces compressions additionnelles font passer les compressions réseau de 112 M\$ à 152 M\$ et celles du CRL de près de 3,7 M\$ à 5,1 M\$ depuis 2011-2012.

Il nous importe donc d'insister auprès du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science pour faire connaître nos inquiétudes en ce qui a trait aux compressions budgétaires additionnelles et aux impacts négatifs qui en résultent.

*Attendu la décision du gouvernement du Québec d'imposer au réseau collégial public une nouvelle compression budgétaire récurrente estimée à 40 M\$, ce qui représente un montant de 1,4 M\$ pour le Cégep régional de Lanaudière, portant ainsi la compression totale à près de 2 M\$;*

*Attendu que le réseau collégial aura subi, depuis l'année 2011-2012, sept compressions pour un total de l'ordre de 152 M\$, soit un montant de 5,1 M\$ pour le Cégep régional de Lanaudière;*

*Attendu les impacts, depuis l'exercice financier 2010-2011, de la non-indexation des autres coûts de systèmes et de la Loi 100, appelée gain de productivité depuis 2014-2015;*

*Attendu que les cégeps sont presque entièrement financés par le gouvernement, qu'ils ne peuvent exiger aucun droit de scolarité et n'ont pas de pouvoir de taxation;*



*Attendu le budget de fonctionnement annuel du Cégep régional de Lanaudière de l'ordre de 63 M\$;*

*Attendu que le pourcentage compressible du budget du Cégep régional de Lanaudière est de 15 %;*

*Attendu que le Cégep régional de Lanaudière a déjà mené plusieurs exercices de réduction de ses dépenses et qu'il n'a plus de marge de manœuvre;*

*Attendu que le Cégep régional de Lanaudière devra réduire ses effectifs et reconsidérer ses partenariats régionaux et nationaux;*

*Attendu que la Fédération des cégeps reconnaît que le modèle particulier du Cégep régional de Lanaudière souffre d'un sous-financement annuel récurrent de 270 000 \$ depuis sa création;*

*Attendu que le conseil d'administration est inquiet de la situation actuelle et qu'il se questionne sur le niveau de priorité accordé à l'enseignement collégial par le gouvernement du Québec;*

*Sur proposition de Mme Caroline Nicol, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

*« Il est résolu :*

- de dénoncer la nouvelle compression budgétaire récurrente imposée au Cégep régional de Lanaudière par le gouvernement du Québec;*
- d'insister auprès du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en vue de réduire la compression budgétaire prévue pour l'année 2015-2016;*
- de rappeler au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le sous-financement annuel récurrent dont souffre le Cégep régional de Lanaudière depuis sa création. »*

Adoptée à l'unanimité.

#### **155.11 Orientations budgétaires 2015-2016 :**

Il est prévu au Règlement de gestion financière que le conseil d'administration adopte, préalablement à la préparation des budgets, un document d'orientations budgétaires devant guider leur élaboration.

La directrice des ressources financières présente ce document pour l'année 2015-2016.

*Attendu que le document d'orientations budgétaires tient compte des orientations du Plan d'action stratégique et des plans de réussite du Cégep régional de Lanaudière;*

*Attendu qu'il se base sur les principes généraux de planification budgétaire qui ont cours au Cégep régional depuis plusieurs années auxquels se sont ajoutés les principes dans un contexte de compressions budgétaires;*

*Attendu la consultation du CRPC;*

*Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;*

*Attendu la recommandation du comité exécutif;*

*Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Sylvie Anctil,*

*« Il est résolu d'adopter le document d'orientations budgétaires 2015-2016 tel que préparé par la direction des ressources financières. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-150421-09

#### **155.12 Budget d'investissement 2015-2016 :**

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier et répond aux questions des membres.

- ***Maintien d'actifs du parc immobilier :***

L'allocation 2015-2016 pour le budget d'investissement – Maintien d'actifs du parc immobilier n'est pas encore connue et confirmée par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR). Cependant, afin de permettre la réalisation de certains travaux dès la fin de la présente année scolaire, il est demandé d'autoriser une allocation provisoire sur la base des montants accordés en 2014-2015.

Cette allocation sera revue à la lumière des montants et des paramètres transmis par le MEESR auprès du Conseil du trésor pour l'année 2015-2016.

*Attendu que l'allocation gouvernementale 2014-2015 annoncée par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) est de l'ordre de 3 197 900 \$;*

*Attendu que le Cégep n'a pas reçu la confirmation de l'allocation 2015-2016 pour le maintien d'actifs du parc immobilier et que tout porte à croire que l'allocation 2014-2015 sera reconduite;*

*Attendu la consultation et les besoins recensés par le Cégep régional de Lanaudière auprès de chacun des collèges constitutants;*

*Attendu qu'il y a lieu d'amorcer dès la fin des classes un certain nombre de travaux pour qu'ils soient complétés ou suffisamment avancés pour le début de la prochaine année scolaire;*

*Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;*

*Attendu la recommandation du comité exécutif;*

*Sur proposition de M. Michel Rouleau, dûment appuyée par M. Guy J. Vandandaigue,*

*« Il est résolu d'autoriser une allocation provisoire du budget d'investissement 2015-2016 – Maintien d'actifs du parc immobilier sur la base des montants accordés en 2014-2015, soit 3 197 900 \$. »*

Adoptée à l'unanimité.

- **Renouvellement du parc mobilier (MAOB) :**

L'allocation 2015-2016 pour le renouvellement du parc mobilier MAOB (Mobilier-appareillage-outillage et bibliothèque) n'est pas encore connue et confirmée par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR). Afin de procéder aux achats nécessaires en temps et lieu propices au déroulement des activités de la prochaine année, il est demandé d'autoriser une allocation provisoire sur la base des montants accordés en 2014-2015.

*Attendu que l'allocation gouvernementale 2014-2015 annoncée par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) est de l'ordre de 1 851 600 \$;*

*Attendu que le Cégep n'a pas reçu la confirmation de l'allocation 2015-2016 pour le renouvellement du parc mobilier et que tout porte à croire que l'allocation 2014-2015 sera reconduite;*

*Attendu que ce budget est réparti entre le Cégep régional et les collèges constituants en fonction de paramètres établis par le MEESR;*

*Attendu qu'il revient à chaque collège constituant de décider des affectations particulières en fonction de ses priorités;*

*Attendu la consultation et les besoins recensés par le Cégep régional de Lanaudière auprès de chacun des collèges constituants;*

*Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;*

*Attendu la recommandation du comité exécutif;*

*Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Robert Dussault,*

*« Il est résolu d'autoriser une allocation provisoire du budget d'investissement 2015-2016 – Renouvellement du parc mobilier sur la base des montants accordés en 2014-2015, soit 1 851 600 \$. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-150421-11

### **155.13 Plan stratégique 2015-2019 – Phase I :**

Le directeur général et le directeur général adjoint présentent le dossier et répondent aux questions des membres.

Afin de doter le Cégep régional de Lanaudière d'un nouveau plan stratégique, la direction générale a mené, au cours des sessions d'automne 2014 et d'hiver 2015, de nombreuses consultations auprès de la communauté collégiale en vue de convenir des orientations et des axes de développement qui constitueront la phase I du prochain plan stratégique.

À l'assemblée du 17 février dernier, les membres du conseil d'administration ont accueilli favorablement le projet d'orientations et d'axes de développement de la phase I du plan stratégique et ont mandaté la direction générale pour procéder à la consultation formelle des commissions des études et des conseils d'établissement du Cégep régional de Lanaudière, tout comme de certains partenaires régionaux externes, en vue d'une adoption éventuelle de cette phase I du plan stratégique au conseil d'administration au printemps 2015.

Les collèges constituants et les services concernés seront appelés, lors de la phase II, à déterminer les objectifs de même que les actions et indicateurs liés à ces orientations et axes de développement.

*Attendu les travaux de consultation, de priorisation et de rédaction menés par la direction générale en 2014-2015;*

*Attendu le mandat confié par le conseil d'administration à la direction générale, en février 2015, de procéder à la consultation formelle des commissions des études et des conseils d'établissement du Cégep régional de Lanaudière;*

*Attendu que les collèges constituants et les services concernés auront à déterminer ultérieurement les objectifs, actions et indicateurs liés aux orientations et axes de développement;*

*Attendu les avis favorables obtenus des commissions des études des trois collèges constituants;*

*Attendu les avis favorables obtenus des conseils d'établissement des trois collèges constituants;*

*Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Hélène Latendresse,*

*« Il est résolu d'adopter la phase I (orientations et axes de développement) du Plan stratégique 2015-2019 du Cégep régional de Lanaudière. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-150421-12

#### **155.14 Projet de politique sur la propriété intellectuelle en matière de recherche :**

Le directeur général adjoint présente le dossier et répond aux questions des membres.

Les activités de la recherche sont de plus en plus importantes au sein du Cégep régional de Lanaudière. Qu'elles soient menées par les centres de recherche (CEFdi, CETFA, CERESO) ou encore par des chercheurs individuels, les projets de recherche empruntent des formes variées. Les projets sont souvent menés par des professeurs-chercheurs du Cégep régional de Lanaudière mais font à l'occasion appel à des co-chercheurs, qu'ils soient ou non employés du Cégep régional de Lanaudière. Les projets font également de plus en plus appel à la participation d'étudiants.

Les projets de recherche sont financés de multiples façons, tantôt par des organismes subventionnaires, des entreprises privées, des organismes, voire même par le Cégep. Devant autant d'hypothèses d'intervenants pour la réalisation de projets de recherche, il importe d'avoir une Politique sur la propriété intellectuelle en matière de recherche qui met de l'avant certains principes directeurs en matière de propriété intellectuelle tout en reconnaissant

la latitude de pouvoir camper d'autres avenues par le truchement d'ententes spécifiques sur certains projets de recherche.

*Attendu les travaux menés par la direction générale adjointe en collaboration avec l'ancien titulaire du poste de la coordination régionale de la recherche;*

*Attendu les travaux menés en collaboration avec le Comité régional de la recherche;*

*Attendu la recommandation des directions des collèges et de la direction générale;*

*Attendu les avis favorables des commissions des études des trois collèges constituants;*

*Attendu les avis favorables des conseils d'établissement des trois collèges constituants;*

*Sur proposition de Mme Chantale Perreault, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

*« Il est résolu d'adopter la Politique sur la propriété intellectuelle en matière de recherche du Cégep régional de Lanaudière. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-150421-13

### **155.15 Projet de modifications aux politiques en matière de recherche :**

Le directeur général adjoint présente le dossier.

Les politiques actuelles en matière de recherche ont été adoptées en juin 2008, révisées en 2009 pour intégrer le rôle qu'y joue la coordination régionale de la recherche, puis en 2012 pour répondre aux nouvelles exigences du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG).

Des modifications doivent être apportées auxdites politiques en raison de la nouvelle Politique sur la conduite responsable en recherche des trois Fonds de recherche du Québec de même qu'en raison des responsabilités accrues en matière de recherche assumées par les collèges constituants.

Les modifications suggérées sont le résultat du travail de la direction générale adjointe et ont reçu l'aval des directions des collèges et de la direction générale.

*Attendu les modifications suggérées aux politiques en matière de recherche pour adapter celles-ci aux responsabilités accrues en matière de recherche des collèges constituants;*

*Attendu les dispositions de la nouvelle Politique sur la conduite responsable en recherche des trois Fonds de recherche du Québec;*

*Attendu les travaux menés par la direction générale adjointe;*

*Attendu la recommandation des directions des collèges et de la direction générale;*

*Attendu les avis favorables des commissions des études des trois collèges constituants;*

*Attendu les avis favorables des conseils d'établissement des trois collèges constituants;*

*Sur proposition de,*

*dûment appuyée par,*

*« Il est résolu d'adopter les modifications proposées aux Politique de la recherche, Politique sur la conduite responsable de la recherche, Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains et Politique sur les conflits d'intérêts en matière de recherche. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-150421-14

#### **155.16 Projet de modifications à la Politique sur le processus de désignation toponymique :**

Le directeur général adjoint présente le dossier et répond aux questions des membres.

En février 2007, le conseil d'administration adoptait une politique sur le processus de désignation toponymique afin de clarifier les critères et le processus balisant la désignation de lieux du nom de personne émérite ou d'entité corporative dans les bâtiments des collèges constituants ou encore du siège social à Repentigny,

La politique actuelle précise que le conseil d'administration a la responsabilité d'entériner une appellation toponymique, après avoir obtenu la recommandation du comité sur la toponymie et l'avis favorable du conseil d'établissement concerné.

Il importe de préciser que, dans le cadre des récentes campagnes majeures de financement des fondations, le conseil d'administration a adopté le programme de reconnaissance des donateurs spécifique à chacune des fondations.

Considérant que plusieurs désignations toponymiques sont prévues au cours des prochains mois, nous proposons au conseil d'administration d'alléger le processus en déléguant cette responsabilité au comité sur la toponymie, après avoir obtenu l'avis du conseil d'établissement du collège concerné. Le conseil d'administration conserve sa responsabilité de désignation si le lieu concerné est localisé au siège social.

*Attendu les programmes de reconnaissance des donateurs des fondations des collèges constituants adoptés par le conseil d'administration dans le cadre des campagnes majeures de financement;*

*Attendu qu'il y aurait lieu d'alléger le processus de désignation toponymique en confiant la responsabilité d'entériner une appellation toponymique d'un lieu de collège au comité sur la toponymie;*

*Attendu que le conseil d'administration conserverait sa responsabilité d'accorder ou non une désignation toponymique si le lieu visé est localisé au siège social;*

*Attendu les avis favorables des conseils d'établissement des trois collèges constituants;*

*Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Guy J. Vandandaigue,*

*« Il est résolu d'adopter les modifications proposées à la Politique sur le processus de désignation toponymique du Cégep régional de Lanaudière. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-150421-15

### **155.17 Contrat pour les services de gardiennage et de réponse aux alarmes :**

Le directeur des ressources matérielles présente les dossiers et répond aux questions des membres.

Un appel d'offres public pour des services de gardiennage et de réponse aux alarmes au Cégep régional de Lanaudière a été publié le 17 mars dernier.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 avril 2015. Quatre firmes ont déposé leur soumission dans les délais impartis.

L'analyse des conditions d'admissibilité et de conformité des soumissions a été effectuée par le Service de l'approvisionnement. Un comité composé d'experts a porté un jugement qualitatif sur les soumissions reçues à partir de critères préalablement établis dont la note de passage fixée dans l'appel d'offres était de 70 %. La méthode utilisée pour prendre en compte le jugement qualitatif (rapport qualité-prix) fut celle décrite à l'annexe 2 de la *Loi sur les contrats des*



*organismes publics* intitulée « Conditions et modalités d'évaluation de la qualité en vue d'une adjudication selon le prix ajusté le plus bas ». Le Cégep régional de Lanaudière est assujéti à cette loi.

Avant d'aller en appel d'offres, le Cégep régional avait établi à 30 % le barème d'ajustement du coût révisé à la suite de l'analyse par le comité d'experts de la qualité des offres reçues et admissibles. Les membres du comité ont d'abord analysé individuellement chacun des critères qualitatifs. Ils ont subséquemment fait consensus pour déterminer la note attribuée à chaque critère et se sont ensuite assurés du fait que les soumissions reçues atteignaient le barème de passage. Un seul soumissionnaire n'a pas atteint la note minimale de 70 %. Suite à cette analyse, le Service des approvisionnements a procédé à l'ouverture des enveloppes de prix pour déterminer le plus bas prix ajusté.

Suite à l'analyse de la qualité des soumissions par le comité d'experts, la direction des ressources matérielles recommande au conseil d'administration l'octroi du contrat pour les services de gardiennage et de réponses aux alarmes au Cégep régional de Lanaudière au soumissionnaire ayant le prix ajusté le plus bas, soit la firme « Groupe de sécurité Garda SENC », pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2018 avec possibilité de renouvellement annuel pour deux années optionnelles, pour un montant de 2 286 018,30 \$ avant taxes, le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 2 avril 2015.

*Attendu le processus d'appel d'offres tenu pour des services de gardiennage et de réponses aux alarmes au Cégep régional de Lanaudière;*

*Attendu que l'évaluation qualitative des soumissions reçues s'est faite en conformité avec les conditions et modalités d'évaluation de la qualité en vue d'une adjudication selon le prix ajusté le plus bas tel que précisé à l'annexe 2 de la Loi sur les contrats des organismes publics;*

*Attendu les quatre firmes ayant déposé leurs offres;*

*Attendu l'évaluation de la qualité des soumissions effectuée par un comité composé d'experts;*

*Attendu l'ajustement du prix ainsi que l'analyse effectuée par le Service des approvisionnements quant au respect des conditions d'admissibilité et de conformité;*

*Attendu la recommandation du comité d'experts et de la direction des ressources matérielles;*

*Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Caroline Nicol,*

CARL-150421-16

*« Il est résolu d'octroyer le contrat pour les services de gardiennage et de réponses aux alarmes au Cégep régional de Lanaudière au soumissionnaire ayant le prix ajusté le plus bas, soit la firme « Groupe de sécurité Garda SENC », pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2018, avec possibilité de renouvellement annuel pour deux années optionnelles, pour un montant total de 2 286 018,30 \$ avant taxes, le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 2 avril 2015, incluant une clause d'indexation selon le décret L.R.Q., c. D-2 relatif à la rémunération des agents de sécurité. »*

Adoptée à l'unanimité.

**155.18 Calendrier des assemblées du conseil d'administration pour l'année 2015-2016 :**

Le calendrier des assemblées du conseil d'administration pour l'année 2015-2016 est déposé à titre informatif.

**155.19 Informations :**

- ***Rapport de la présidence :***

Sans objet.

- ***Rapport de la direction générale :***

La direction du Cégep régional de Lanaudière dépose son rapport.

**155.20 Divers :**

Sans objet.

**155.21 Levée de l'assemblée :**

La séance est levée à 20 h 35.

.....  
Présidente d'assemblée

.....  
Secrétaire de l'assemblée